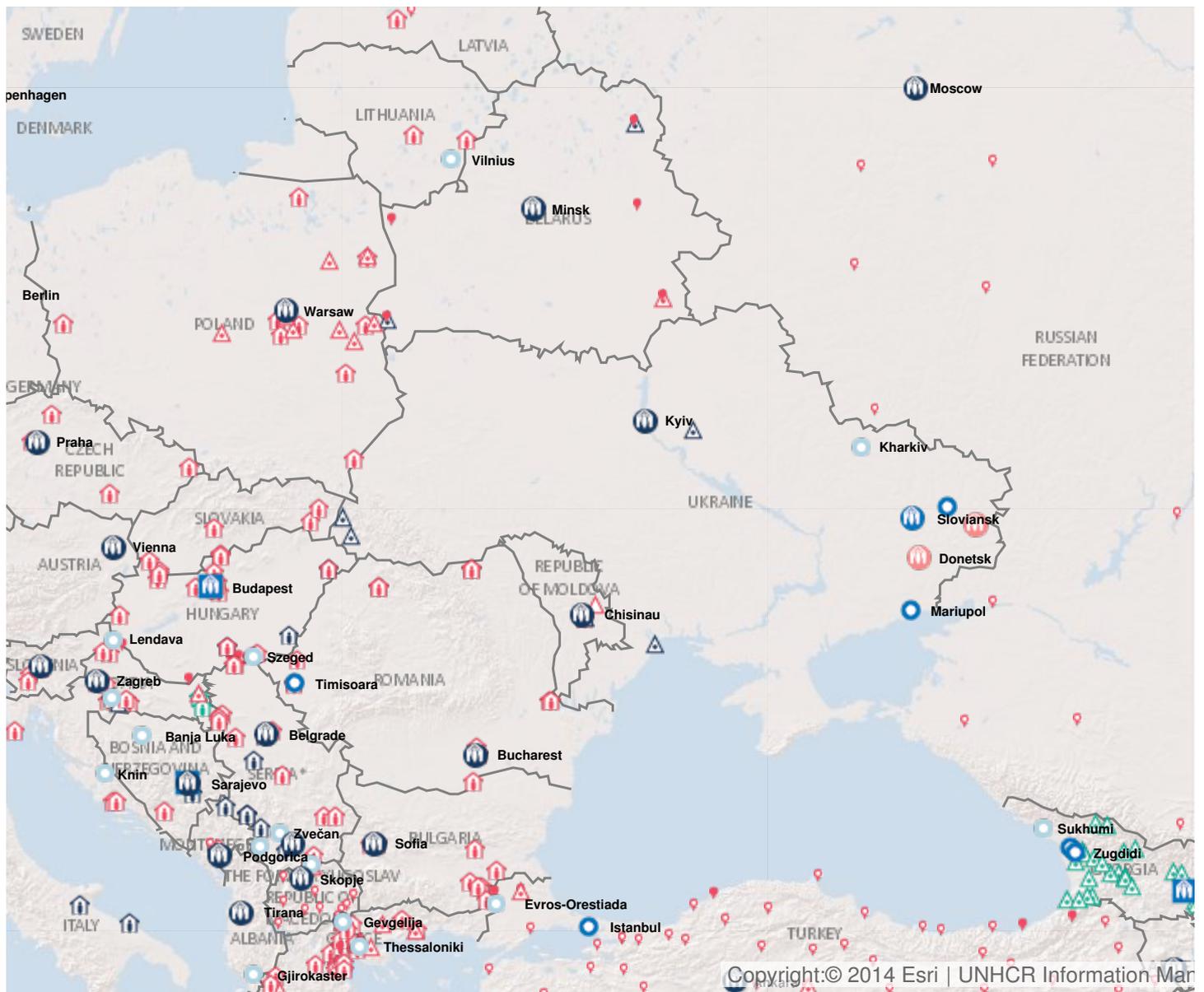


Résumé du plan 2018

Généré le 19/12/2017

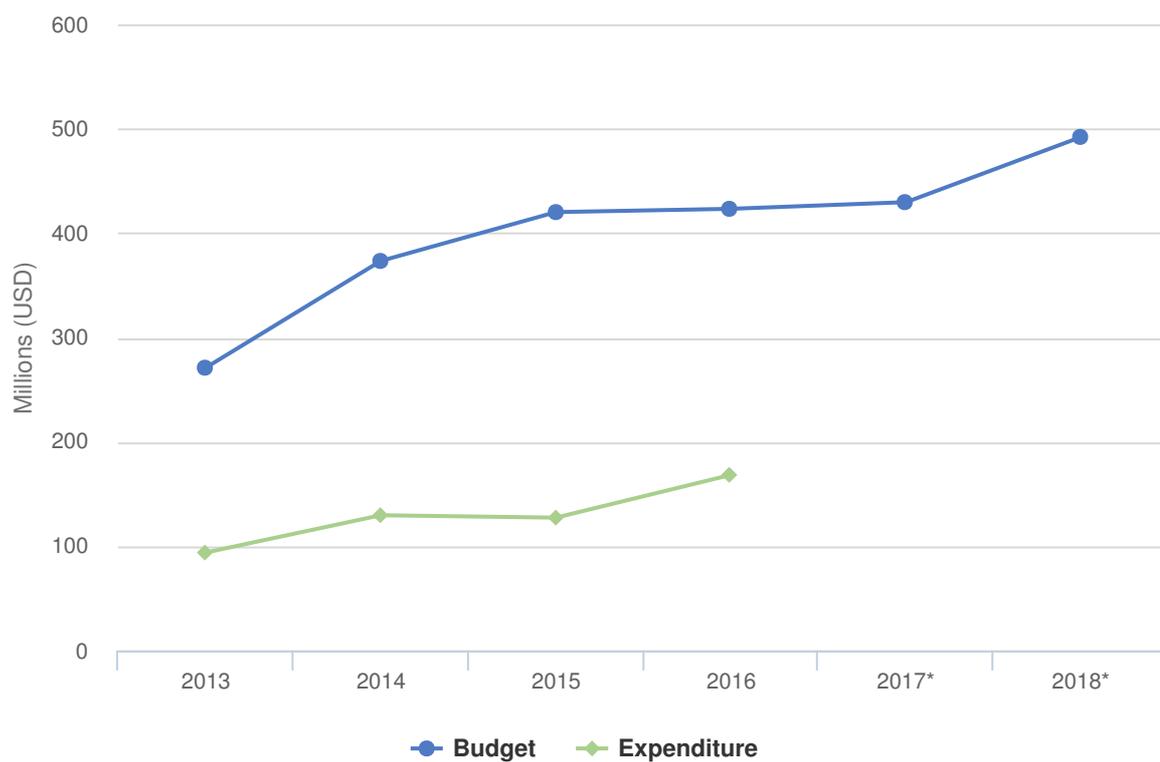
Subregion: Eastern Europe

| Arménie | Azerbaïdjan | Bélarus | Géorgie | République de Moldova | Fédération de Russie | Turquie | Ukraine |

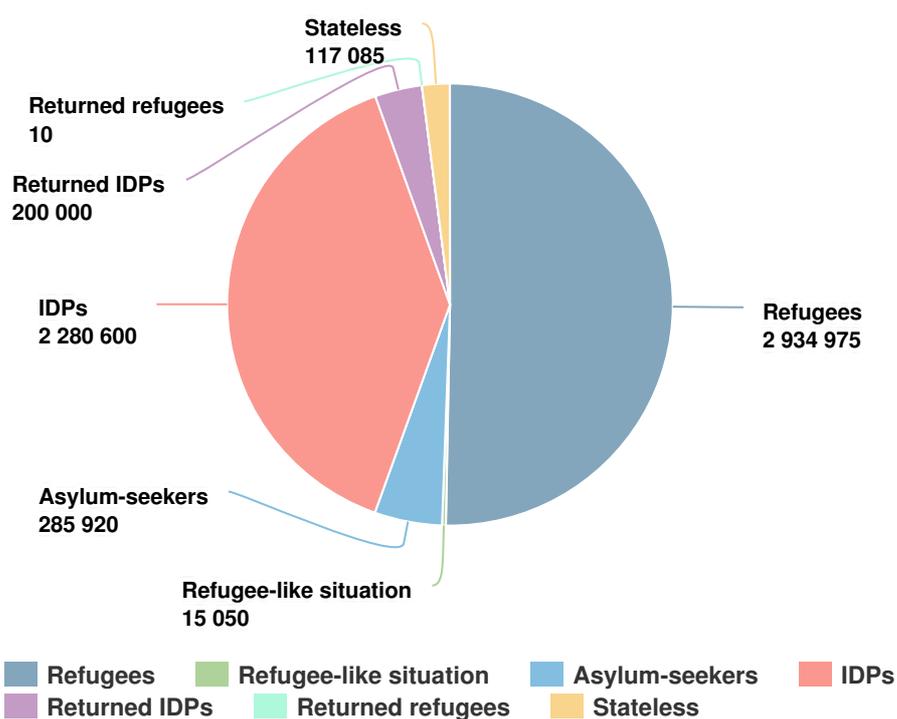


Latest update of camps and office locations 21 Nov 2016.

Budgets and Expenditure in Subregion Eastern Europe



People of Concern - 2018 [projected]



Environnement opérationnel

L'Europe de l'Est continue d'accueillir un nombre important de personnes relevant de la compétence du HCR, notamment des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides. Le HCR s'efforce de veiller à ce que toutes ces personnes bénéficient d'une protection, vivent dans la sécurité et dans la dignité au sein des communautés d'accueil et parviennent progressivement à des solutions durables.

Certains pays d'Europe de l'Est ont fait des progrès considérables ces dernières années pour mettre leur législation et leurs procédures nationales en matière d'asile et d'apatridie en conformité avec les normes internationales. Le HCR continue de soutenir les efforts visant à renforcer les systèmes étatiques. Afin de consolider des procédures d'asile équitables et impartiales en Europe de l'Est, le HCR est engagé dans l'initiative d'assurance qualité en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud. Il met l'accent sur le renforcement de la qualité des procédures de détermination du statut de réfugié et des procédures associées. Le HCR continue également de soutenir les mesures visant à prévenir et à réduire l'apatridie, ainsi que l'adhésion aux deux Conventions sur l'apatridie pour les pays qui n'en sont pas encore parties.

Les opportunités d'intégration des réfugiés restent toutefois limitées, notamment en raison de la situation économique difficile, du manque de ressources et de mécanismes de soutien à l'intégration, ainsi que des actes de xénophobie.

Les conflits sévissant en Afghanistan, en Iraq, en République arabe syrienne et en Ukraine continuent d'avoir un impact sur la sous-région. Le HCR surveille étroitement la situation des Ukrainiens déplacés à l'intérieur de leur pays, ainsi que les 1,4 million d'Ukrainiens ou plus qui sollicitent l'asile ou d'autres formes d'accès légal dans les pays voisins et dans d'autres pays d'Europe.

Les conflits non réglés en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie sont des sources supplémentaires de défis en matière de déplacements. Si les besoins des déplacés sont progressivement satisfaits, beaucoup de personnes relevant de la compétence du HCR ont toujours besoin de solutions durables. La recrudescence du conflit au Haut-Karabagh en avril 2016 a conduit au déplacement de près de 12 000 personnes et a fait de la préparation et de la planification des interventions en cas d'urgence une priorité essentielle pour 2018.

En 2018, les activités du HCR en Europe de l'Est mettront l'accent sur :

- Le renforcement des systèmes nationaux d'asile afin de veiller à ce que les personnes relevant de la compétence du HCR aient accès à la protection ;
- Le soutien à l'accès à des solutions durables pour les réfugiés, principalement par l'intégration locale et, le cas échéant, par la réinstallation et le rapatriement volontaire ;
- Le soutien aux actions du gouvernement en faveur de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les déplacés internes, et la responsabilité envers eux ;
- Le soutien aux initiatives de consolidation de la paix afin de créer des conditions propices aux solutions durables et de prévenir de nouveaux déplacements ;
- Le renforcement de la législation et des procédures nationales visant à prévenir et à réduire l'apatridie, et le plaidoyer en faveur de l'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie ;
- L'assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR ayant des besoins spécifiques et l'accès facilité de toutes ces personnes aux services publics et aux moyens de subsistance ;
- La coopération étroite avec les parties prenantes compétentes en matière de planification des interventions en cas d'urgence, si nécessaire.

Réponse et mise en œuvre

Les opérations en Fédération de Russie et en Ukraine sont présentées dans des chapitres pays séparés.

L'**Arménie** a été fortement impactée par les arrivées de réfugiés syriens ces dernières années et environ 14 000 ressortissants syriens d'origine arménienne vivaient dans ce pays mi-2017. Les Syriens les plus vulnérables continueront de bénéficier du soutien du HCR, en coopération avec le Gouvernement et les ONG, notamment dans le domaine de l'hébergement et des moyens de subsistance.

Mi-2017, près de 1 200 réfugiés, 263 demandeurs d'asile, 3 600 apatrides et plus de 613 120 déplacés internes vivaient en **Azerbaïdjan**. Le HCR continuera de coopérer avec le Gouvernement en vue de renforcer la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux ; améliorer le cadre législatif national ; élaborer des plans d'action gouvernementaux visant à trouver des solutions pour les personnes relevant de la compétence du HCR ; améliorer la procédure nationale d'asile ; garantir l'accès de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR aux services essentiels et au marché du travail et plaider pour une approche fondée sur les besoins afin de mieux cibler les déplacés internes les plus vulnérables.

En **Biélorussie**, les effets de la situation en Ukraine continueront de se faire sentir en 2018. Mi-2017, le pays accueillait environ 165 000 Ukrainiens. Quelque 6 000 apatrides et 2 000 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires principalement d'Ukraine, d'Afghanistan et de la République arabe syrienne vivaient également en Biélorussie. En 2018, le HCR soutiendra les efforts visant à renforcer le système d'asile et à assurer une protection. Les activités consisteront notamment à surveiller l'application de la Convention de 1951 et la législation nationale sur l'asile ; fournir une assistance juridique et technique au Gouvernement ; renforcer les capacités des services gouvernementaux traitant des cas d'apatridie ; veiller à l'accès complet et sans entraves au territoire et aux procédures de détermination du statut de réfugié ; prévenir le refoulement et renforcer les capacités d'intégration locale.

En **Géorgie**, le HCR soutiendra les efforts des parties prenantes compétentes visant à protéger, intégrer et améliorer les conditions de vie des populations déplacées. Mi-2017, la Géorgie comptait environ 2 200 réfugiés et personnes dans une situation apparentée à celle des réfugiés, 344 demandeurs d'asile, 600 apatrides et 276 000 déplacés internes (y compris des personnes dans une situation apparentée à celle des déplacés internes en Abkhazie). Le HCR s'efforcera de garantir que les personnes relevant de la compétence du HCR soient informées de leurs droits, d'améliorer l'accès aux services de l'État et de développer le soutien socio-économique actuel basé sur une combinaison d'autosuffisance et d'interventions en espèces, ainsi que sur des projets de cohésion sociale. Une aide et des conseils juridiques continueront d'être fournis aux réfugiés et aux déplacés internes et le Bureau assurera la surveillance des conditions d'accueil et de l'accès au territoire. Le HCR s'efforcera de renforcer la qualité des procédures nationales d'asile par le biais d'activités de développement des capacités et plaidera pour une approche de l'assistance aux déplacés internes basée sur leurs besoins.

2018 Budget for Eastern Europe | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Belarus	1,595,197	43,000	0	0	1,638,197
Regional Office in the South Caucasus	11,149,900	505,777	0	4,972,920	16,628,598
Russian Federation	5,255,250	970,894	0	0	6,226,145
Turkey	436,573,729	2,790	0	0	436,576,519
Ukraine	6,029,065	816,550	0	24,240,896	31,086,511
Total	460,603,141	2,339,011	0	29,213,817	492,155,969
